

À lire, à voir

Le choix de Catherine Aubry, membre du Comité scientifique de la revue *Références en Santé au Travail*

Sinistralité professionnelle selon le genre et prévention

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) a fait paraître fin 2018 une « **Photographie statistique des accidents de travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles en France selon le sexe entre 2001 et 2016** », qui met en lumière « *des tendances d'évolution différenciées pour les femmes et les hommes* ». Il s'agit de l'exploitation, sur cette période de 15 ans, des données de sinistralité au travail de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), présentées selon le genre. Elles concernent 17,2 millions de salariés du régime général en 2001 et 18,5 millions en 2016 (+7,5 %).

L'analyse de ces chiffres est toutefois limitée car la répartition des effectifs de salariés selon le genre n'est pas une donnée disponible, et les auteurs de l'ANACT le mentionnent à plusieurs reprises dans leur rapport. Toutefois, différentes analyses de la DARES concernant la même période apportent un éclairage complémentaire. Les résultats marquants sont les suivants :

- La baisse globale du nombre d'accidents du travail (AT) avec arrêt reconnus sur la période masque la progression de ces accidents chez les femmes : on est passé de 737 499 AT au total en 2001 à 626 227 en 2016 (- 15 %). Cette baisse se compose de 163 992 accidents en moins chez les hommes et 52 720 accidents en plus chez les femmes. En 2016, deux accidents du travail sur trois concernent des hommes.

Dans l'absolu et compte tenu du

contexte de l'emploi selon le genre, l'interprétation de ces chiffres est délicate. En les rapportant au nombre d'heures travaillées, on obtient un indicateur appelé taux de fréquence, beaucoup plus pertinent, qui confirme une forte baisse au cours du temps des AT chez les hommes et montre une légère augmentation chez les femmes. Toutefois, l'indice de gravité des hommes est deux fois plus important que celui des femmes et 90 % des accidents mortels touchent des hommes [DARES Résultats 2016 n° 39].

- La stabilisation des accidents de trajet avec arrêt depuis 2001 occulte le fait que leur nombre est désormais plus important pour les femmes que pour les hommes.

Le nombre d'accidents de trajet déclarés et reconnus s'élève peu sur la période, passant de 86 144 en 2001 à 87 454 en 2016 (+ 1,5 %). Ces accidents sont en baisse chez les hommes depuis 2001 (- 13 %), mais en hausse chez les femmes (+ 18 %), si bien que depuis 2009 on dénombre plus d'accidents de trajet chez les femmes que chez les hommes. En 2016, 54 % des accidents de trajet concernent des femmes.

La présentation des chiffres par branche d'activité montre assez logiquement que les activités de services (CTN H et I), qui ont connu la plus forte évolution des effectifs salariés entre 2001 et 2016, présentent la plus importante progression d'accidents de trajet. Cette fois encore, sans donnée de référence sur l'évolution par genre des effectifs dans le temps, la forte progression en nombre des accidents de trajet chez les femmes ne peut être interprétée.

- La progression des maladies



professionnelles (MP) déclarées et reconnues est forte sur ces 15 ans : + 101 %. Elle est deux fois plus forte chez les femmes (+145 %) que chez les hommes (+71 %).

Depuis 2010, les femmes ont autant de MP que les hommes. Les données 2016 de la CNAM montrent que le taux de fréquence des troubles musculosquelettiques est bien supérieur pour les femmes que pour les hommes (2 vs 1,2 par million d'heures travaillées), de même que l'indice de gravité, qui prend en compte le taux d'incapacité permanente. Par contre, les hommes sont plus touchés par les maladies professionnelles les plus graves, notamment les pathologies liées à l'amiante (96 % des victimes sont des hommes) [Dares Résultats 2016, n° 81]. Cette « photographie statistique » met clairement en exergue le fait que femmes et hommes ne sont pas égaux en matière d'exposition aux risques professionnels. La répartition sexuée des secteurs, des métiers et des activités conduit à des expositions professionnelles différenciées selon le genre. Pour être efficace, la prévention doit-elle intégrer ces situations genrées dans ses actions ? La question est posée, des données plus complètes et précises selon le genre, à l'échelle nationale ou régionale, par secteur ou par métier, sont nécessaires pour l'éclairer.

Plan Santé au Travail 2016-2020.
Action 1.11 : Amélioration et prise en compte de la polyexposition.
Recensement des principales initiatives institutionnelles sur la polyexposition en santé au travail. État des lieux

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 2018, 78 p.

Tout au long de leur carrière professionnelle, les travailleurs sont exposés simultanément à des nuisances chimiques, biologiques ou physiques par différentes voies telles que l'inhalation, l'ingestion ou encore par voie cutanée. Ces expositions, associées à des facteurs de risques psychosociaux liés aux problématiques d'organisation et de management du travail, peuvent favoriser la survenue de pathologies à court ou à long terme et accentuer la pénibilité au travail.

Les facteurs professionnels susceptibles d'augmenter les risques pour la santé sont fréquemment étudiés de façon séparée les uns des autres et les approches actuelles intègrent peu cette problématique de polyexposition qui représente cependant la réalité des situations professionnelles.

Dans le cadre du troisième Plan Santé au Travail (PST3) adopté fin 2015 par le ministère du Travail, une action spécifique vise l'amélioration de la prise en compte de la polyexposition ainsi que l'identification de certaines filières professionnelles particulièrement exposées aux risques cumulés. À ce titre, un premier état des lieux recense les principales actions conduites dans ce domaine au niveau institutionnel en France et dans d'autres pays en Europe et en

Amérique du Nord.

Cet état des lieux permet de dégager des premiers enseignements en vue d'identifier dans une seconde phase d'analyse, des filières professionnelles particulièrement exposées aux risques cumulés et plus globalement de favoriser une meilleure prise en compte de la polyexposition dans l'évaluation et la prévention des risques en milieu professionnel.

ANSES : 14 rue Pierre et Marie Curie, 94701 Maisons-Alfort Cedex (www.anses.fr).

AUBERT N (Ed)

À la recherche du temps.
Individus hyperconnectés,
société accélérée : tensions et transformations.

Sociologie clinique. Éditions Erès, 2018, 450 p.

Depuis une vingtaine d'années et en lien avec l'apparition des nouvelles technologies, le constat d'un temps qui se comprime et s'accélère est devenu omniprésent et l'accélération elle-même est au cœur du fonctionnement de la société hypermoderne et de ce que vivent les individus qui la composent. Le nouveau rapport au temps, fait d'instantanéité, d'immédiateté et d'urgence ponctue désormais le rythme de la société, tout autant que celui des entreprises, du travail et du vécu individuel, que celui des institutions démocratiques et de l'action collective. Cet ouvrage traite de l'origine mais surtout des conséquences de cette injonction à l'accélération.

Au sommaire : le sujet face à l'accélération ; accélération : une pensée de l'espace et du temps ; les instruments de l'accélération

et la transformation des individus et des organisations...

Éditions Erès : 33 avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse.

Using in-vehicle safety technology to improve road safety at work (Utilisation de la technologie embarquée dans les véhicules pour améliorer la sécurité routière dans le cadre du travail).

Praise. European Transport Safety Council (ETSC), 2018, non paginé (2 p.) (EN ANGLAIS)

Cette fiche pratique s'adresse au préventeur chargé de gérer la sécurité routière des salariés d'une entreprise. Elle indique des technologies embarquées permettant de suivre et d'améliorer la conduite. Une évaluation des risques est un préalable nécessaire. Les véhicules doivent être équipés de radars anti-collision et estampillés du label Euro NCAP. Le personnel doit être informé sur ces technologies. Il est conseillé de mettre en place des mesures de sécurité avec ses clients et fournisseurs. Les principales technologies disponibles sont le rappel de bouclage de ceinture de sécurité, le régulateur de vitesse intelligent, l'éthylotest de démarrage, l'enregistrement des données de la conduite, l'assistance active de maintien sur la voie et le système de freinage d'urgence autonome.

ETSC : 20 Avenue des Celtes, B-1040 Bruxelles, Belgique (<https://etsc.eu/>).

MOUREY M

Révolutionner la santé et la sécurité au travail. La nouvelle approche pour une gestion

collective des risques dans l'entreprise.

Éditions Diateino, 2019, 244 p.

Toutes les entreprises ont fait de la prévention des risques professionnels une priorité. Pourtant, depuis 20 ans, les statistiques d'accidents et de maladies graves n'évoluent plus. En effet, les modèles traditionnels et leur logique de contrôle renforcé désengagent le personnel. Comment améliorer les performances ? Comment susciter l'engagement de tous les collaborateurs sur les questions de santé et de sécurité ? Les organisations novatrices étudiées dans ce livre ont su répondre à ces questions. Dans cet ouvrage, l'auteur relève avec humour les absurdités du management traditionnel de la santé et de la sécurité au travail et offre des pistes, simples et concrètes, pour améliorer la performance de l'entreprise.

Éditions Diateino : 57 bis boulevard Exelmans, 75016 Paris.

Managing safety in additive manufacturing facilities (Gérer la sécurité dans les usines de fabrication additive).

Underwriters Laboratories (UL), 2018, 10 p. (EN ANGLAIS)

Ce livre blanc traite des questions de sécurité dans la fabrication additive, avec un attachement particulier aux questions de sécurité liées au métal. Le document identifie les principales sources de risque associées à ce procédé, puis présente une méthodologie pour établir un système de management de la sécurité ou pour modifier un système existant avant l'introduction d'équipements de fabrication additive. Il se termine

par des recommandations sur l'élaboration d'évaluation de la sécurité pour les opérations de fabrication 3D.

UL : 333 Pflugsten Road, Northbrook IL 60062, États-Unis (www.ul.com/)

Future risk. Impact of work on health, safety and wellbeing. A literature review (Risque futur. Impact du travail sur la santé, la sécurité et le bien-être. Revue de la littérature).

British Safety Council, 2018, 58 p. (EN ANGLAIS)

Cette analyse documentaire effectuée par la *British Safety Council* et *RobertsonCooper* rassemble les données les plus récentes, provenant principalement du Royaume-Uni, sur la façon dont le travail est susceptible de changer à l'avenir, sur l'impact probable sur le bien-être physique et mental des travailleurs et sur ce que les employeurs, les syndicats, les enseignants et le gouvernement devraient faire dès maintenant pour se préparer à l'avenir. Le monde du travail évolue rapidement. Les personnes vivent et travaillent plus longtemps ; de nombreuses tâches sont en cours d'automatisation ; les technologies de communication modernes effacent la division travail / maison et imposent une charge mentale continue 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ; les nouveaux matériaux issus de la nanotechnologie et les procédés innovants peuvent présenter des risques jusque-là inconnus ; enfin, les contrats plus "flexibles" auxquels de plus en plus de travailleurs sont soumis brouillent l'identification de la personne qui doit assumer la responsabilité du risque. Les auteurs proposent des recommandations afin de

mieux faire face aux risques liés à ces bouleversements du monde du travail : promouvoir un travail et des emplois de qualité, renforcer la résilience, s'assurer que l'enseignement est pertinent et prospectif, maintenir la réglementation en cohérence avec les évolutions et, enfin, continuer à mener des recherches sur les risques émergents afin de protéger la santé des travailleurs.

British Safety Council : 70 Chancery Lane, Londres WC2A 3PL, Royaume-Uni (www.britsafe.org/).

FOUQUET B (Ed), DESCATHA A (Ed), HERISSON C (Ed), ALLARD ST-ALBIN O, AUBLET-CUVELIER A et al. Sédentarité et travail.

Sauramps médical, 2018, 107 p.

L'objectif de cet ouvrage est de préciser les concepts sous-tendus par la sédentarité, d'appréhender les aspects biologiques, cellulaires, structurels en termes d'appareil et les conséquences en termes de fonctions. Insidieuse, la sédentarité est inductrice de modifications des structures et des fonctions du corps, mais aussi des états de santé psychologiques et cognitifs : sont tout particulièrement concernés les appareils cardio-vasculaire, musculosquelettique, les fonctions métaboliques, sachant que la sédentarité est aussi tenue responsable d'une augmentation des cancers et de la mortalité. Dans une seconde partie, sont abordés plus spécifiquement les aspects de la sédentarité en lien avec le travail, de l'évaluation à la prévention, en sachant que la sédentarité induite par le travail n'est pas à proprement parler un comportement de santé mais un mode de vie aux multiples composantes, ce qui en fait sa complexité, impliquant de

multiples acteurs du monde de la santé mais aussi des domaines économique et social.

Sauramps médical : 11 boulevard Henri IV, 34000 Montpellier.

MIAS A (Ed), WOLMARK C (Ed)
Agir sur la santé au travail. Acteurs, dispositifs, outils et expertise autour des enjeux psychosociaux.

Le travail en débats. Série Colloques et congrès. Octarès Éditions, 2018, 238 p.

Cet ouvrage rassemble les actes du colloque international organisé par le Groupe d'études sur le travail et la santé au travail (GIS Gestes), aboutissement d'un dialogue interdisciplinaire et interprofessionnel entre acteurs de la santé et chercheurs. Chaque contribution pose un regard neuf sur les compétences des acteurs, les outils et les cadres théoriques mobilisés, les échelles des interventions et la durabilité de l'action en matière de santé au travail et de prévention des risques psychosociaux (RPS).

Octarès Éditions : 11 rue des Coffres, 31000 Toulouse.

FOUQUET N, CHAZELLE E, CHERIE-CHALLINE L, BODIN J et al.
Surveillance de la lombalgie en lien avec le travail : comparaison de quatre sources de données et perspectives pour la prévention.

Santé publique France, 2018, 17 p.

Un réseau pilote de surveillance épidémiologique des TMS dans les Pays de la Loire a été mis en place en 2002. Il avait pour objectif de constituer un observatoire des TMS d'origine professionnelle, afin d'aider à

l'organisation et à l'évaluation de la prévention, et d'évaluer et améliorer les procédures de prise en charge au titre des maladies professionnelles. Ce réseau pilote comportait trois volets : la surveillance en entreprise des principaux TMS par un réseau de médecins du travail volontaires, la surveillance épidémiologique des pathologies traceuses sentinelles en population générale via un réseau de médecins de soins, et la surveillance de type médico-administrative basée sur les signalements en maladie à caractère professionnelle. Dans cet article, les résultats issus de ces trois volets ont été étudiés et comparés avec les données du système de réparation des maladies professionnelles de l'Assurance maladie. Pour chaque source, les secteurs d'activités prioritaires pour la prévention ont été identifiés à partir des taux de fréquence par secteurs d'activité et de l'indice de prévention, puis les résultats ont été comparés entre sources. Chez les hommes, les secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière, des transports et communications et de l'agriculture ressortaient pour les 4 sources amenant à les cibler prioritairement pour les actions de prévention alors que chez les femmes, le secteur de l'industrie manufacturière, de la santé, action sociale, et du commerce devaient être prioritaires en termes d'actions de prévention des lomboradiculalgies. Les résultats sont cohérents et complémentaires, cependant l'utilisation d'une source unique pour la surveillance nationale des lombalgies pour orienter la prévention ne refléterait qu'un aspect du problème. Au niveau

national, l'utilisation combinée de plusieurs sources de surveillance, chacune avec sa pertinence et ses limites, permet de détecter les secteurs d'activité à cibler de façon prioritaire et mettre en œuvre des programmes de prévention. D'autres indicateurs, et notamment les arrêts de travail prolongés et le coût engendré par ces arrêts, auraient tout leur intérêt pour la surveillance nationale des lombalgies en lien avec le travail utile pour la mise en place de programmes de prévention.

Santé publique France : 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice Cedex (<http://invs.santepubliquefrance.fr>).

LLORY M, MONTMAYEUL R
Comprendre l'accident. La pratique de l'analyse organisationnelle de la sécurité.
L'Harmattan, 2018, 240 p.

Cet ouvrage présente l'analyse organisationnelle, approche qui se focalise sur une compréhension renouvelée du rôle de l'organisation dans la sécurité, s'inspirant des démarches en histoire et en clinique médicale et psychologique et *a contrario* des méthodes systématisées et formelles habituelles. À partir de cas pratiques survenus dans l'industrie, les auteurs, anciens ingénieurs-chercheurs chez EDF, s'attachent à analyser les causes profondes d'accidents de travail et à mettre en évidence les autorités de contrôle mises en jeu et les dysfonctionnements organisationnels.

L'Harmattan : 5-7 rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris.